

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	31
Absents représentés	11
Absents excusés	3
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT SIX SEPTEMBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 septembre 2013 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, PRAT, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, POURRE, BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI (à partir du vœu), M. MARCHAND, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, CHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mme OUDART, M. MARTINEZ, Mme DUCHENE, MM. RIVIERE, MERCIER, MOOG (à partir du vœu), Mme PIERON, MM. MOKRANI, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER,
M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par M. PRAT,
M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, représenté par Mme WOJCIECHOWSKI (à partir du vœu),
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme DUCHENE,
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme BROUTE, conseillère municipale, représentée par M. MERCIER,
M. CATHENOZ, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU,
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

ABSENTS EXCUSES

Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, (jusqu'au compte-rendu des débats),
M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, (jusqu'au compte-rendu des débats),
M. MOOG, conseiller municipal, (jusqu'au compte-rendu des débats).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 20 juin 2013.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ APPROUVE le vœu proposé par Monsieur Le Maire au nom de la majorité municipale intitulé « Contre la fermeture du guichet SNCF grandes lignes à la gare d'Ivry » (vœu joint).

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

A/ ENTEND les rapports de Mme Sandrine BERNARD, adjointe au Maire déléguée à l'éducation et la vie scolaire, de M. ONAKAYA-MENGE, conseiller municipal délégué aux collèges et lycées, sur les conditions et le déroulement de la rentrée scolaire 2013/2014 à Ivry dans les écoles, les collèges et les lycées et de Mme Séverine PETER, adjointe au Maire à la Jeunesse, sur le dispositif « SOS rentrée ».

(Affaire non sujette à un vote)

B/ APPROUVE la convention de partenariat pluriannuelle (2013-2015) avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94), ainsi que son plan d'actions pour 2013 et la convention de partenariat pluriannuelle (2013-2015) avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94), ainsi que son plan d'actions pour 2013.

(43 voix pour et 2 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

1/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs de restauration scolaire, du centre de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE), de l'étude du soir, des accueils du matin et du soir élémentaires et maternelles, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, de la Direction de la Jeunesse et de la Maison de Quartier du Plateau Monmousseau pour l'accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans de camping des centres de loisirs, des centres de vacances enfance, jeunesse et mini-séjours, et des cours municipaux d'activités culturelles (théâtre, conservatoire, arts plastiques, cours de danse).

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

2/ FIXE les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1er janvier 2014.

(unanimité)

3/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Natacha Tembel, régisseur titulaire de la régie d'avances pour le service accès aux droits, à l'autonomie et à la réussite solidaire - PIJ/CYB, pour un montant de 48,25 €.

(41 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

4/ ABROGE l'article 3 de la délibération du 20 juin 2013 relative au projet de renouvellement urbain et de restructuration architectural de la cité Gagarine-Truillot et APPROUVE le protocole permettant d'engager une première phase de l'opération de renouvellement urbain Gagarine-Truillot par la construction de 80 logements sociaux neufs, réalisés sous maîtrise d'ouvrage OPH.

(43 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 1 abstention : Mme PERNIN)

5/ APPROUVE la vente de la parcelle non bâtie sise 31 rue Amédée Huon, cadastrée section AH n° 70 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie de 211 m², à l'indivision familiale Jubert, au prix de soixante-dix-huit mille euros (78.000,00 €).

(unanimité)

6/ APPROUVE la cession à l'euro symbolique au Département du Val-de-Marne d'une emprise foncière contiguë au parc départemental des Cormailles, d'une surface de 168 m² environ, sise 32 rue Ledru-Rollin à Ivry-sur-Seine, cadastrée provisoirement section G n°39p (division foncière en cours) et n°42, DECIDE d'établir avec le Département du Val-de-Marne deux servitudes de vue et de cour commune au profit de la Commune sur, d'une part, le parc départemental des Cormailles sis 75 avenue Danielle Casanova, parcelle cadastrée section G n°60 à Ivry-sur-Seine (devant grever une superficie totale de 500 m² environ), et d'autre part, sur la parcelle précitée à céder audit Département sise 32 rue Ledru-Rollin à Ivry-sur-Seine, cadastrée provisoirement section G n°39p (division foncière en cours) et n°42 (devant grever une superficie totale de 50 m² environ) et DECIDE de verser au Département du Val-de-Marne une compensation financière de 21.000,00 € en contrepartie de l'établissement de ces servitudes.

(41 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

7/ APPROUVE la convention de servitude de passage pour l'établissement d'une canalisation de gaz, sise 84-88 avenue de Verdun à Ivry-sur-Seine, cadastrée section AC n° 177.

(unanimité)

8/ ACCORDE la garantie communale à Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne pour le remboursement de 4 prêts d'un montant total de 8 747 681 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) de 62 logements sociaux au 19/21 rue Vérollot à Ivry-sur-Seine, ainsi qu'une subvention de 310 000 € à Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne, au titre de la surcharge foncière et ABROGE la délibération du 16 février 2012 sur le même projet.

(41 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

9/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM Immobilière 3F pour le remboursement de 5 prêts d'un montant total de 12 541 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 84 logements sociaux sis 9 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine, ainsi qu'une subvention de 460 000 € à la SA HLM Immobilière 3F au titre de la surcharge foncière.

(41 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

10/ ACCORDE la garantie communale à la SA HLM Coopération et Famille pour le remboursement de 6 emprunts d'un montant total de 2 568 864 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 19 logements sociaux sis 96 boulevard Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

(41 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

11/ EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par la société Leroy Merlin pour son établissement sis 2 à 12 rue François Mitterrand à Ivry-sur-Seine et REAFFIRME sa volonté d'un maintien du principe du repos dominical.

(35 voix pour, 6 voix contre : Mmes POURRE, PERNIN, EHRMANN, MM. TAGZOUT, CATALAN, ABERDAM et 4 abstentions : Mme PETER, M. BEAUBILLARD, Mmes WOJCIECHOWSKI, OUDART)

12/ APPROUVE la modification à apporter au Contrat régional portant notamment sur sa prorogation pour une durée d'un an, ainsi que le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation s'y rapportant.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, ABERDAM)

13/ APPROUVE la mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire d'Ivry-sur-Seine et l'acquisition du matériel nécessaire, SOLLICITE la participation de l'Etat à hauteur de 50% du coût du matériel acquis par la Commune et APPROUVE la mise à l'étude du paiement du stationnement par les nouvelles technologies.

(43 voix pour et 2 voix contre : Mme PERNIN, M. ABERDAM)

14/ APPROUVE la convention « Mon établissement est un Refuge » avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour le site du Bréau et PRECISE que la participation financière de la Ville s'élève à 75 € et sera versée à la signature de la convention.

(unanimité)

15/ ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire et à son épouse.

(40 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ et 1 voix ne prend pas part au vote : M. GOSNAT)

16/ APPROUVE la convention de transfert du logiciel AGORA au SIIM94 et PRECISE que la contribution particulière mise à la charge de la Commune d'Ivry-sur-Seine au titre du transfert susvisé est fixé à 3842,24 € pour l'année 2013.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

17/ ACCEPTE l'adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération Le Parisis pour les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny et de la communauté d'agglomération Plaine Commune pour la commune de Saint-Ouen.

(unanimité)

18/ ACCORDE le versement du solde de la subvention 2013 au profit de l'association « Eveil Parents Enfants », selon les modalités fixées dans la convention pluriannuelle conclue avec cette dernière, soit 20 000 €.

(unanimité)

19/ APPROUVE le renouvellement, à compter du 1^{er} octobre 2013 et pour une durée de quatre ans, de la convention de contraintes de service public avec la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière gérant le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez et DESIGNÉ Monsieur Christophe Andréani en qualité de directeur de la régie précitée, à compter du 1^{er} octobre 2013

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

20/ APPROUVE la convention annuelle d'objectifs et financière 2013 avec le Centre d'Art Contemporain d'Ivry - Crédac.

(41 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

21/ APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif de cinéma) pour l'année scolaire 2013/2014.

(unanimité)

22/ APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2013 portant sur le financement des actions de santé publique de prévention buccodentaire, la prévention des addictions, la promotion de la santé mentale, la prévention des risques liés à l'habitat indigne, la prévention VIH/VHC/IST et l'éducation à la sexualité, la prévention du surpoids et de l'obésité.

(unanimité)

23/ APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2013 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique en matière de vaccination, de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et la tuberculose à hauteur de 155 935 €.

(unanimité)

24/ APPROUVE la convention à passer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relative au financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville à 55 960 € pour 2013.

(unanimité)

25/ APPROUVE la convention d'engagement de partenariat avec la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer 94 secteur 7 (MAIA 94-7).

(unanimité)

26/ PREND ACTE du bilan annuel 2012 réalisé par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, APPROUVE les préconisations proposées par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées pour 2013, REVENDIQUE ET EXIGE que les moyens nécessaires soient mis en place par l'Etat afin de favoriser une réelle politique nationale de mise en accessibilité, tant en ce qui concerne les aménagements des bâtiments et de la voirie, que l'accès au savoir, à la culture et à l'enseignement et DEMANDE la revalorisation des prestations, en particulier le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

(unanimité)

27/ Point reporté à l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 octobre 2013.

28/ DECIDE d'attribuer des Chèques Emploi Service Universel, aux agents communaux stagiaires, titulaires et non titulaires sur emploi permanent, en situation de handicap et reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi, selon les critères du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), DIT que cette aide sociale sera attribuée forfaitairement en une fois et que cette aide sociale sera versée, chaque année, sur demande écrite de l'agent et sur présentation d'un justificatif reconnaissant sa qualité de bénéficiaire de cette obligation d'emploi, en cours de validité, FIXE au 1^{er} octobre 2013, la date d'effet de la présente décision et PRECISE que cette aide financière n'est pas soumise à cotisations sociales.

(unanimité)

29/ MODIFIE le tableau des effectifs des grades relatif au nouveau cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux.

(unanimité)

30/ MODIFIE le tableau des effectifs des grades relatif au nouveau cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux.

(unanimité)

/ PREND CONNAISSANCE de la communication du rapport sur l'emploi de travailleurs handicapés - bilan 2012.

/ PREND ACTE de la communication du produit net du rôle supplémentaire de Taxe d'Habitation mis en recouvrement pour le mois de juin 2013.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2013.

LA SEANCE A ETE LEVEE A OHOO

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT